

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES

وزارة الشؤون الخارجية

القنصلية العامة بمونتريال

Consulat Général d'Algérie à Montréal

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans leur édition de ce jour, des titres de presse ont rapporté l'information relative à la reconduite aux frontières, par les services canadiens de l'immigration, de M Abdelkader Belaouni, ressortissant d'origine algérienne. Le Consulat Général, qui a appris la nouvelle par voix de presse, s'étonne que le recours à l'argument du risque sécuritaire soit encore d'actualité. Cela participe de la méconnaissance de la réalité algérienne ou de la désinformation. Il tient à souligner que si l'intéressé, avec les associations et les personnalités qui le soutiennent, est libre de plaider son cas, il est inconcevable que cela se fasse au détriment de la réalité de la vie de tous les jours, en Algérie. Pays ou pas plus qu'ailleurs, on ne craint, désormais, pour sa vie comme il est loisible à tout un chacun de le constater.

L'Algérie qui a retrouvé sa sécurité et sa stabilité, s'est déjà attelée à reconstruire ce que les années de terrorisme ont détruit et à relancer son développement économique avec le concours de ses partenaires étrangers, y compris les entreprises canadiennes qui, de plus en plus, consolident leur position sur le marché algérien. Ce processus a été conforté par la Charte portant Paix et Réconciliation Nationale, soumise à la sanction des urnes, au mois de septembre dernier, par son excellence le Président de la République M .Abdelaziz Bouteflika. Plébiscitée par le peuple algérien, sa mise en œuvre permettra de gérer toutes les conséquences générées par la crise que le pays a traversée, au cours de la dernière décennie.

A l'orée de l'année 2006 qui s'annonce prometteuse pour le développement économique, la poursuite de l'approfondissement du processus démocratique, la consolidation de l'Etat de droit et la promotion des droits de l'homme, l'Algérie a besoin de rassembler tous ses enfants. Si tout choix individuel est respectable, en revanche et par simple honnêteté seulement, nul ne peut arguer du fait qu'il est menacé, sur cette terre d'Algérie, dans sa sécurité, sa liberté d'opinion ou de conscience.

Montréal le 04/01/2006

Le Service de Presse du Consulat Général d'Algérie

